

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil Municipal
du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Date de la convocation le 29 novembre 2017 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 1^{er} décembre 2017.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint,

Le Conseil Municipal désigne Melle Morgane MINUTO, Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Loïc FERRY, Directeur des Services de la Commune de DUGNY, comme auxiliaire du secrétaire de séance,

Madame le Maire informe que Monsieur Jean Marie BRENNER est présent afin de faire la passation avec Monsieur Loïc FERRY, notre nouveau Directeur des Services à qui nous souhaitons la bienvenue.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

* Réseau Très Haut Débit Grand Est – Installation de deux armoires Rue des Près et Rue des Acacias à Dugny sur Meuse.

Ce point est ajouté à l'unanimité.

. 17-0601 Admission en non-valeur

Par 8 Voix Pour – 5 Abstentions (Mmes VALLARIN, VAILLANT -MM. TOUSSAINT + pouvoir, PETITJEAN) – 2 Contre (Mme HELMINGER – M. MINUTO), le Conseil Municipal, considérant que la trésorerie de Verdun informe le Conseil Municipal que par jugement en date du 31 octobre 2017, le Tribunal d'Instance de Verdun, statuant sur la demande présentée par la Commission du surendettement de la Meuse, a éteint juridiquement la créance concernant un ex-locataire d'un logement communal pour la période de décembre 2014 à juillet 2015 pour un montant de 3 672,02 € sur le budget communal et de

108,67 € sur le budget eau, considérant qu'il convient d'approuver l'extinction des sommes ci-dessus énoncées, considérant qu'il est précisé que ces sommes seront imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes), **approuve** l'extinction de ces sommes en précisant qu'elles seront imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables) et **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette affaire.

. 17-0602 Décisions Modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant qu'un titre de 9 664,00 € a été émis au titre des amendes de police au compte 1332. Or, ce titre aurait dû être comptabilisé au 1342 puisque le compte 1332 est un compte d'amortissement alors que la commune ne pratique pas les amortissements, considérant que cette anomalie bloque le compte de gestion 2017, considérant qu'il convient de prendre une décision modificative de crédits et propose donc les ajustements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D Chapitre 13 article 1332 Amendes de police :	- 9 664,00 €
R Chapitre 13 article 1342 Amendes de police :	+ 9 664,00 €

Approuve ces ajustements de crédits.

. 17-0603 Prise de compétences par la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que les Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique doivent exercer au moins 8 groupes de compétences parmi les 12 énumérées à l'article du CGCT si elles veulent garder le bénéfice de la DGF bonifiée à compter du 1^{er} janvier 2018, considérant qu'en l'état actuel de ses statuts, la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée ne répond pas aux dispositions du CGCT puisqu'elle n'exerce que 7 groupes de compétence qui lui permettraient de conserver le bénéfice de la DGF bonifiée. Il convient donc de transférer les compétences suivantes à la codecom :

- 1) Compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 2) Compétence facultative « Infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

accepte cette prise de compétences par la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

. 17-0604 Indemnité de conseil du Trésorier

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de délibérer sur l'attribution ou non de l'indemnité de conseil du Trésorier, considérant que pour l'année 2017, celle-ci est basée sur les montants des dépenses des trois derniers exercices et s'élève à 451,47 €, **décide** de ne pas attribuer d'indemnité de conseil pour l'année 2017.

. 17-0605 Bons d'achat du personnel pour les fêtes de fin d'année

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que chaque année la mairie propose au conseil municipal d'accorder aux agents municipaux et à leurs enfants jusqu'à 14 ans des bons d'achat pour les fêtes de fin d'année, considérant que ces bons ont une valeur de 45,00 € par agent (10 agents) et par enfant de moins de 15 ans (6 enfants) soit pour un total s'élevant à 720 €, **décide** de reconduire cette attribution pour l'année 2017.

. 17-0606 Création de poste d'adjoint administratif à 13,25/35^{ème}

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant la reprise de la poste en agence communale, considérant qu'il est nécessaire de prévoir le personnel pour assurer les fonctions de gestion de l'agence, considérant que pour cela il convient de créer un poste d'adjoint territorial pour une durée hebdomadaire de 13,25/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018 pour pourvoir à l'embauche d'un agent, **valide** la création d'un poste d'adjoint administratif à 13,25/35^{ème} à partir du 1^{er} janvier 2018.

. 17-0607 Site Internet de la commune

Par 13 Voie Pour – 2 Abstentions (M. TOUSSAINT + pouvoir), le Conseil Municipal, considérant que le Conseil Municipal du 28 septembre 2017 a délibéré pour la création d'un site Internet, considérant que le Conseil Municipal a demandé le report de cette affaire afin de prévoir une réunion avec NUMERIPOLE pour qu'il puisse faire une présentation du site à la commune de Dugny, considérant que suite à la présentation le 11 octobre 2017 du site par NUMERIPOLE situé à Bras sur Meuse, il convient de valider cette proposition, de passer un contrat sur 4 ans représentant un coût annuel de 273,60 € afin de faire évoluer le site de la commune et les aménagements qui pourront y être apportés, **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec NUMERIPOLE situé à Bras sur Meuse, **valide** les aménagements à apporter au site Internet.

. 17-0608 Convention de mutualisation des services avec la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que par délibération en date du 21 octobre 2014 le Conseil Municipal a délibéré pour signer un avenant à la convention relatif à la mutualisation des services avec la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, considérant que la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée propose de reconduire cette même convention qui lie les communes pour la mutualisation des moyens entre les services, **autorise** Madame le Maire à passer cette convention, **donne** mandat à Madame le Maire pour la finalisation de la convention et à signer tout document afférent à cette affaire.

. 17-0609 RESEAU TRES HAUD DEBIT GRAND EST – INSTALLATION DE DEUX ARMOIRES RUE DES PRES ET RUE DES ACACIAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant le déploiement de la fibre optique par la Région Grand Est et suite à un rendez-vous avec l'entreprise LOSANGE qui réunit le groupe NGE INFRANET, considérant que celle-ci propose l'installation de deux armoires (rue des Prés et rue des Acacias à Dugny sur Meuse), **autorise** Madame le Maire à signer les conventions avec l'entreprise LOSANGE, à procéder au vérification auprès de la Région Grand Est et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier sachant que la première armoire sera posée courant janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

DUGNY, le 14 décembre 2017

Le Maire,



Fabricia VOL.